

## **Votre médecin radiologue vous a annoncé qu'il fallait faire une biopsie du sein :**

### 1/ Qu'est-ce qu'une biopsie ?

La biopsie permet de faire un prélèvement d'éléments tissulaires pour qu'ils soient analysés au microscope au laboratoire de pathologie par un médecin spécialisé. Elle permet donc de préciser le diagnostic. Elle sera réalisée avec votre consentement.

### 2/ Que va t'il se passer ?

Le médecin radiologue repère la lésion à biopsier en échographie ou en mammographie selon les cas. Puis il désinfecte la peau et effectue une anesthésie locale. Après avoir vérifié que celle-ci est efficace, il réalise la biopsie en prélevant un ou plusieurs fragments à l'aide d'un matériel spécialisé.

Vous ne ressentirez pas de douleur et vous entendrez un déclic dû au déplacement de l'aiguille dans le boîtier de biopsie.

Après l'examen, on réalise une compression de la zone afin d'éviter au maximum la formation d'un hématome.

Le petit orifice à la peau est refermé ensuite par des stéri-strip (bandes collantes) et un pansement à conserver plusieurs jours (ce délai est variable selon les cas et vous sera précisé le jour de l'examen).

La durée du prélèvement dépend du nombre de cibles à prélever et dure environ entre 10 et 30 minutes. Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

### 3/ Important à nous signaler avant l'examen :

Il faut nous signaler votre traitement en cours car certains médicaments doivent parfois être interrompus brièvement (anti-agrégants plaquettaire, aspirine, anti-coagulants) et il peut être nécessaire d'organiser une substitution avec votre médecin traitant.

Il faut également nous signaler d'éventuelles allergies (nickel, bétadine...)

### 4/ Ne pas oublier le jour de l'examen:

- Le matériel pharmaceutique prescrit par le médecin radiologue
- Le dossier d'imagerie et l'ordonnance de votre médecin s'ils n'ont pas été conservés au centre lors du bilan
- Les résultats de la prise de sang si celle-ci vous a été prescrite par le médecin radiologue
- Votre carte vitale, attestation et prise en charge de mutuelle ou CMU

### 5/ Résultats:

Vos résultats sont disponibles en moyenne sous 8 à 10 jours. Ils sont envoyés à votre médecin traitant et au médecin prescripteur. Ils vous sont communiqués selon votre choix, soit par votre médecin radiologue qui a effectué le prélèvement, soit par votre médecin traitant ou gynécologue.

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site de la Société Française de Radiologie, fiche d'information patients « ponction biopsie mammaire ».**  
**Si vous avez d'autres questions, nous sommes disponibles pour y répondre.**

